



Congés payés en apprentissage

Par Soyluna

Bonjour,

J'ai un gros problème à vous expliquer.

J'étais apprentis au sein d'un centre hospitalier pour me payer ma 3^{ème} année d'étude d'infirmière. Jusque là tout va bien sauf que :

-je n'ai jamais vu le nombre de congés payés que j'avais acquis tout les mois (sachant que j'ai pris depuis septembre une semaine à Noël, une en avril et une en juillet la semaine de fin de contrat)

-mon solde de tout compte ne me paye pas ma dernière semaine de contrat que j'avais pris en vacances et je n'ai pas de reste de congés.

Je ne sais pas quoi faire pour avoir une preuve que j'ai cumulé des congés. J'ai envoyé des mails mais sans réponse pour le moment.

J'aurais aussi voulu savoir combien de jours j'aurais cumulé par mois..

Merci

Par kang74

Bonjour

Si vous avez posé des congés c'est que vous aviez connaissance des modalités de pose de ceux-ci : vous devriez suivre celles posées pour déjà en déterminer exactement le nombre sur vos fiches de paie .

Vu le système de jours travaillés dans la FPH, ce que vous appelez une semaine de CP peut faire plus de 6 jours posés (rappel : du premier jour chômé à la veille du jour de reprise)

Quels sont les dates exactes de votre contrat ?

Est-ce que les dates de Juillet ont été validées par l'administration ?

Par Soyluna

En fait, on nous a demandé seulement par mail quel période on voulait prendre en congé et rien de plus. Pas de suivi n'a été fait...

Mon contrat était du 2 septembre au 18 juillet.

Et pour les dernières vacances, on nous a dit comme d'habitude si on était disponibles sans même nous dire s'il nous reste des congés ou non..

Par kang74

Vos congés apparaissent sur vos fiches de paie (et vos plannings)

Donc vous pouvez déjà suivre le nombre de CP posés .

Dans la FPH , l'indemnité de congé payé éventuelle (pour le moment rien ne dit qu'il vous restait des CP à prendre) n'est versée que si l'administration vous a empêché de les prendre pour les besoins du service .

Par kang74

Vous travaillez combien de jours par semaine ?

Par Soyluna

C'est très spécial comme contrat. On était à l'école ou en stage, et en même temps on faisait des jours de remplacement le week end, mais nous étions comptés sur la base de 151h de travail par mois. J'ai vu avec le CFA qui m'avait dit vous avez droit au prorata de 5 semaines de congés.

Et je n'ai absolument aucune information sur mes congés sur ma fiche de paie. Et nous n'avons plus d'accès au logiciel qui fait les plannings (il ne calculait pas correctement les heures non plus).

Par kang74

Vos congés pris n'apparaissent pas sur vos fiches de paie ? Vous ne connaissez pas vos jours de congés (= le premier jour de travail chômé jusqu'au jour de la reprise ??)

Ce n'est pas spécial, c'est un contrat d'apprentissage : seule l'organisation du temps de travail dans la FPH est spécial . Après si vous faisiez en plus des stages pour répondre aux besoins de votre formation, cela ne pouvait être que sur vos temps de repos ou congés ...

Vous avez un contrat de travail, vous avez signé un cerfa : vous ne travailliez que les week ends (soit deux jours par semaine)?

Par Soyluna

Aucun congés n'apparaît nulle part.

J'ai bien signé un cerfa avec un contrat en 35h

Les jours d'école et stage sont comptés dans le temps de travail.

Nous faisons les remplacements au besoin le week end et pendant les vacances mais ce n'était pas comptés en plus du 35h.

Par kang74

Je ne vois pas les documents mais il aurait été utile de faire étudier tout cela et de poser les questions pendant votre contrat , notamment en sollicitant les syndicats ou votre CFA (qui doit avoir l'habitude).

Même s'ils n'apparaissent pas sur la fiche de paie vous devez avoir les dates exactes de vos congés pour les calculer . Vous deviez avoir à peu près 21 jours de CP d'après les informations que vous donnez .

Par Soyluna

Je ne pensais pas que ça allait poser problème comme en recherchant sur internet, il n'y a pas d'obligation de marquer les jours acquis de congés.

J'ai seulement les mails d'échange avec les cadres pour effectuer les remplacements et rien d'autre... Je pensais pas que ça se passerait comme ceci. Mais maintenant je fais attention...

Par kang74

Euh ... Vous ne vous rappelez plus vos dates exactes de congés?

Par Soyluna

Non je n'ai absolument rien.. J'aurais dû faire des captures d'écran, mais je pensais avoir encore accès au planning ce qui n'est pas le cas...

Je sais juste que j'ai pris la semaine du 23 décembre au 29 (je ne sais pas combien de jours sont décomptés), une semaine en avril, ma semaine de juillet et ils m'ont fait prendre un jour de récup car pas de besoin.

Je me sens franchement bête de pas avoir garder le planning en capture...